

**PRÉFET DE LA MARTINIQUE
DELEGUE DU GOUVERNEMENT POUR L'ACTION DE L'ETAT EN MER**

Cabinet du préfet
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 4 janvier 2016

Communiqué presse

Le CROSS AG porte secours à un navire de pêche guadeloupéen localisé grâce à sa balise de détresse

Le centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage Antilles - Guyane a organisé le secours d'un navire de pêche en avarie de moteur en Guadeloupe samedi 2 janvier 2015. Une nouvelle fois, c'est la localisation par satellite de la balise de détresse qui a permis une intervention rapide et efficace.

Le CROSS AG a reçu samedi 2 janvier 2016 en fin d'après-midi, un signal d'une balise de détresse 406 MHz (*) enregistrée au nom du navire de pêche « Loalia ». La position donnée par le satellite est située au Nord-Est de la Désirade.

Après avoir tenté de contacter le pêcheur sans succès, et une fois la confirmation que le navire de pêche se trouvait en mer au moment des faits, le CROSS AG a immédiatement diffusé un appel VHF répété sur le canal 16 (relai de détresse) et a engagé l'hélicoptère de la Sécurité civile (DRAGON 971) avec plongeurs. Il a ensuite sollicité le concours de navires de pêche.

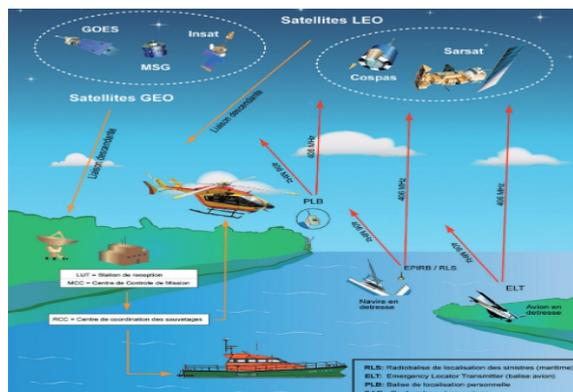
DRAGON 971 a rapidement pu localiser le navire de pêche grâce à son dispositif de radio-ralliement (*homing*). Le navire de pêche était en avarie moteur, avec deux personnes à bord.

Cette opération est l'occasion de rappeler l'importance d'avoir une balise de détresse fonctionnant par satellite. Elle permet en tout temps et en tous lieux de prévenir efficacement les secours. La seule obligation est d'enregistrer sa balise auprès de l'ANFR (gratuit - <https://maritime-dematerialisation.anfr.fr/#/compte/connexion>) et de tenir à jour les informations de contact.

Ce sont ces dernières qui ont contribué au traitement rapide de l'alerte. Attention toutefois aux fausses alertes qui peuvent mobiliser inutilement les secours.

Toutes les informations relatives aux balises de détresses peuvent être trouvées sur le site du Ministère chargé de la mer.

http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/25a_Balise_de_detresse_6p_DEF_Web.pdf



Contact réservé aux médias :

Ghislaine ANGLIONIN 05-96-39-39-21 ou 06-96-23-19-93 – ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr 1/1